

Absents et excusés : Julien BAUWENS et Carine BOCQUET

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Informations

Le Président présente Monsieur Saverio CIAVARELLA, nouveau Directeur Financier stagiaire, et suspend la séance afin de lui céder la parole. Monsieur CIAVARELLA remercie le Conseil pour sa désignation en tant que Directeur Financier local stagiaire commun Ville/CPAS. Il précise que le choix de devenir un Directeur Financier Local après plusieurs années de Receveur régional était un souhait (d'autant plus depuis la naissance de sa petite fille) car cela évite de courir d'une commune et/ou d'un CPAS à l'autre. Il espère pouvoir travailler dans les semaines à venir avec les membres du Conseil pour le bien des citoyens d'Antoing.

Monsieur VINCENT signale que ce travail est aisé à Antoing car il y a de l'argent et que la commune n'est pas sous le CRAC. Ce jour, pas moins de 1,5 million d'euros de recettes sera voté. Monsieur CIAVARELLA confirme que la situation financière de la Ville a pesé dans son choix par rapport à d'autres communes. Monsieur BILLOUEZ précise que Monsieur CIAVARELLA s'est présenté la veille au Conseil de l'Action Sociale où il a également précisé que travailler à Antoing était un plus pour lui et tant mieux. Pour le CPAS d'Antoing, ce sera un gros plus car, hormis le fait qu'Antoing garde une image d'une aisance financière, il faut être particulièrement prudent et voir dans un proche avenir, avec l'arrivée des comptes et les tensions qu'il y a eu avec le budget du CPAS, ce sera plus qu'intéressant d'avoir le même Directeur Financier des deux côtés. Pour Monsieur BILLOUEZ, Monsieur CIAVARELLA sera la pièce maîtresse de l'Administration Ville/CPAS et, avoir enfin un avis sur des dossiers importants, en tant que garant de la légalité des actes, ce que l'on a peut-être pas toujours fait dans différents dossiers, cela est un gros plus pour un Président de CPAS, un Conseiller Communal et en tant que citoyen d'Antoing. Des contacts que Monsieur BILLOUEZ a pu avoir, Monsieur CIAVARELLA a fait de l'excellent travail partout où il est passé, en toute transparence et avec précision et professionnalisme. Il ne peut donc qu'être satisfait de cette désignation. Monsieur VIVIER félicite et souhaite la bienvenue à Monsieur CIAVARELLA et propose d'inviter une dernière fois, lors du prochain Conseil Communal, Monsieur MAKUANGA afin de lui dire au revoir de manière plus galante que lors du dernier Conseil Communal.

Le Président invitant à marquer accord sur l'ajout de deux points en urgence, Monsieur CHEVALIER demande que l'on ne s'adresse pas qu'aux différents chefs de groupe mais qu'un mail soit transmis à tous les conseillers.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'inscription de deux points en urgence (recours au Conseil d'Etat pour la dotation 2024 à la zone de secours et utilisation de crédits pour l'Espace Public Numérique).

2. Cohésion sociale

a) Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 - rapport financier 2023, rapport d'évaluation et modification du plan pour 2024

- Approbation du rapport financier de l'année 2023. Etant donné que nous avons justifié 82.014,77 € de dépenses, la subvention de la Région Wallonne s'élève à 65.611,82 €

(80%) et la part communale à 16.402,95 € (20%). Nous avons déjà reçu une première tranche de 55.624,13 €, nous recevrons donc encore 9.987,69 €.

- Approbation du rapport d'évaluation. L'année 2024 est une année d'évaluation pour le PCS 2020-2025. La mise à jour annuelle du « tableau de bord » du PCS constitue l'évaluation quantitative demandée par la Région Wallonne. Une évaluation qualitative sera menée au niveau local avec les partenaires.
- Modification du plan pour l'année 2023 : ajout de l'action 1.3.03 – Coaching/orientation (projet professionnel) – Permettre d'identifier l'emploi ciblé et le chemin pour y arriver. Cette action, portée par la MIREWAPI et organisée en collaboration avec le PCS de Rumes, permettra à 12 candidats âgés de 18 à 40 ans, de bénéficier d'un coaching de deux mois qui les aidera à concrétiser leur projet professionnel, à reprendre confiance en eux et à (ré)acquérir les compétences professionnelles et sociales pour trouver un emploi.

Le Président suspend la séance et cède la parole à Madame DEKEYSER, coordinatrice du plan de cohésion sociale. Madame DEKEYSER présente le point à l'aide d'un powerpoint. Le 3^{ème} PCS couvre la période de janvier 2020 à décembre 2025. Sa principale raison d'être est de faciliter l'accès aux droits fondamentaux pour tous. Depuis septembre 2023, Monsieur COCU a rejoint l'équipe du PCS à mi-temps en tant que coach numérique. Pour cela, nous recevons une dotation annuelle de la Région Wallonne avec, pour obligation, de fournir un rapport d'activités et un rapport financier chaque année. Cette subvention régionale s'élève à 74.165,51 €, l'intervention communale (au minimum 25 % de la dotation régionale) s'élève à 18.541,38 €. Nous n'avons pas utilisé la dotation complémentaire dénommée « Article 20 » de 6.711,16 € destinée à financer une ou plusieurs actions présentant une « innovation sociale » suite à l'arrêt de la permanence « assuétudes » avec l'Asbl CITADELLE. Par contre, une subvention « énergie » complémentaire de 5.000 € nous a été octroyée.

Au niveau du rapport financier 2023, nous avons justifié des dépenses pour 82.014,77 € dans le budget de base soit 88,4 % des subventions. La subvention Région Wallonne s'élève donc à 65.611,82 € pour une part communale de 16.402,95 €. La dotation énergie a été utilisée à hauteur de 3.910,90 €. Cette année, le rapport d'activités est considéré par la Région Wallonne comme un rapport d'évaluation. Même si le plan se termine en 2025, la Région veut déjà pouvoir analyser l'aspect quantitatif pour pouvoir travailler sur le Plan suivant. Au niveau du rapport d'activités, les actions principales étaient les suivantes :

- Le soutien scolaire solidaire ;
- Le salon de l'emploi ;
- Les incroyables comestibles ;
- La mise en place de l'Alzheimer Café ;
- Les activités de rencontre pour personnes isolées ;
- L'organisation d'un salon des aînés ;
- Le cadastre des volontaires bénévoles ;
- Le déclic numérique ;
- L'atelier de réparation de vélos ;
- La formation théorique au permis de conduire ;
- La formation pratique au permis de conduire ;
- La conception et la distribution de calendriers visant à réduire les consommations électriques des ménages (en collaboration avec 14 communes).

Pour l'année 2024, deux modifications du plan ont été apportées : la suppression de la permanence « assuétudes » qui s'est arrêtée en septembre 2022 et la mise en place d'une nouvelle action à savoir un coaching de jeunes à orientation professionnelle. Cette action est menée en commun avec le PCS de Rumes.

Le Président remercie Madame DEKEYSER pour son travail et la qualité de sa présentation. Monsieur BILLOUEZ signale que le CPAS organise une après-midi « Energie » le samedi 13 avril de 13 à 17 heures au centre administratif en collaboration avec la Ville et la Société de Logements du Haut-Escaut. Cette après-midi est ouverte à tous les citoyens.

Monsieur VINCENT précise que le PCS d'Antoing est l'un des plus dynamiques en termes de projets dans la région mais regrette l'arrêt de l'aide aux personnes souffrant d'assuétudes. C'est un échec par rapport à un partenaire privé mais il y a des consommateurs de drogues dures dans la population antoinienne. Une seule personne a suivi la formation pratique du permis de conduire. C'est dommage car c'est un des freins à l'accès à l'emploi. Actuellement, seuls les bénéficiaires du CPAS peuvent bénéficier de la mesure. Au vu des chiffres, il serait peut-être intéressant d'élargir l'accès à d'autres personnes. Une nouveauté, c'est la fracture numérique. Pour des personnes plus fragilisées, c'est l'ouverture à des arnaques potentielles. Il y a des projets initiés par le PCS qui poursuivent leur vie en dehors du PCS comme, par exemple, l'atelier couture. Même s'ils ne bénéficient plus de l'aide du PCS, ces projets peuvent avoir besoin de financements et il faudrait y penser. Enfin, il ne serait pas inutile d'avoir un éducateur de rue qui pourrait intervenir en prévention pour des problèmes d'assuétudes ou être un lien avec la maison de jeunes. Monsieur VIVIER félicite également Madame DEKEYSER pour son travail au sein du PCS. Le salon Job and Go est une excellente initiative mais il est dommage de voir que de nombreux emplois restent ouverts à l'issue du salon. Il faudrait plus de suivi envers les personnes qui se présentent auprès des employeurs potentiels. Au niveau du permis de conduire, il faudrait atteindre un taux de réussite du permis théorique plus élevé qu'actuellement et faire le lien vers le permis pratique. En ce qui concerne l'Alzheimer Café, on dirait que tout va bien mais il semble qu'il y ait quelques tensions dans le groupe. Pour l'atelier vélo, il faudra penser à la relève de notre bénévole car ce dernier commence à avoir de l'âge. Il serait dommage de ne pas savoir poursuivre cet atelier qui rencontre un vif succès. Enfin, Monsieur VIVIER demande de prévoir un meilleur système de visualisation des pièces projetées en séance du Conseil Communal tant pour le public que les mandataires eux-mêmes.

Madame DEKEYSER précise que, s'il y a bien eu une baisse de la fréquentation au niveau de l'Alzheimer café, cela ne semble pas alarmant. Les deux bénévoles ont en outre relancés les services de soins (médecins, pharmaciens, kinés,...) y compris dans les communes voisines pour faire la publicité de cette organisation. Par contre, il ne semble pas y avoir de tensions particulières. Les deux bénévoles ont été formées pour pouvoir répondre aux questions des participants. Monsieur VIVIER précise qu'il faudrait que les personnes formées se réunissent entre elles pour attirer plus de gens. En ce qui concerne l'atelier vélo, Madame DEKEYSER précise que notre bénévole a pris un jeune sous son aile et espère qu'il pourra prendre la relève.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- b) Renouvellement de la convention de partenariat conclue avec l'ASBL AMO Graine pour développer l'action « soutien scolaire solidaire » pour l'année 2024

A l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement de la convention de partenariat relative au transfert financier de 4.500,00 € dans le cadre du budget 2024 du Plan de

Cohésion Sociale et visant à formaliser la collaboration entre le PCS d'Antoing et l'ASBL GRAINE pour développer l'action « Soutien scolaire solidaire »

Agent traitant : Sibylle DEKEYSER
Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Taxe communale

Règlement-taxe directe de répartition sur les carrières et sablières – exercice 2024

Le Conseil communal est invité, pour l'exercice 2024, à lever une taxe communale de répartition sur les carrières et sablières de 1.544.828,08 euros (UN MILLION CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT-HUIT EUROS ET HUIT CENTS).

Monsieur VIVIER signale que le tonnage extrait a sensiblement diminué par rapport à l'année précédente et espère que ce n'est que passager. Monsieur VINCENT ajoute qu'il y a une baisse mondiale de la consommation de ciment. Cela est voulu car d'autres matériaux apparaissent même si la fin de l'utilisation du ciment dans la construction n'est pas pour demain. Le Président signale que la carrière de Bruyelle s'ouvre progressivement et il n'y a pas trop de craintes à avoir pour l'extraction sur notre territoire. Monsieur VINCENT rappelle sa demande formulée fin 2023 pour tenir une commission sur la situation du milieu carrier à Antoing. Le Président précise qu'en rive droite l'extraction en a encore pour 25 à 30 ans et, en rive gauche, il y en a pour bien plus longtemps. Monsieur VINCENT précise que sa demande vise, à l'aide de plans, d'avoir la situation des deux rives de l'Escaut et faire le point sur les différents permis qui ont été octroyés. En face de la sucrerie, l'exploitation semble avancer rapidement et il n'y en a certainement plus pour 100 ans comme cela avait été annoncé. Il faut pouvoir voir aussi l'avenir une fois que l'extraction sera terminée. Monsieur VIVIER signale qu'à Dubaï, on pense à développer le tourisme, ici il faut envisager ce que l'on fera dans 20, 30 voire 40 ans pour les générations futures. Monsieur VINCENT ajoute que la question est effectivement ce qu'il en sera de la réhabilitation de ces carrières. Certaines sont sous eau et le resteront. Tournai a réussi la reconversion de la carrière de l'Orient mais cela ne s'est pas fait d'un claquement de doigt. Il ne faudrait pas faire sans envisager l'avenir quand on voit le temps qu'il a fallu pour que des investissements se fassent autour du Grand Large de Péronnes. Le Président précise qu'il fixera une date dans les 30 jours.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Finances communales

Situation de caisse au 31 décembre 2023. A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Dieudonné MAKUANGA
Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Sports

Mérite sportif – modification du règlement

Proposition de modification de l'article 2 du règlement comme suit :

« Ajout d'un prix de 250,00 € pour un sportif présentant un handicap ou à une institution pour personnes en situation de handicap. »

Les 2 autres prix de 250,00 € et 125,00 € (prix d'encouragement) restent d'actualité (personnes valides).

Monsieur VINCENT dit être entièrement d'accord avec la proposition mais les montants sont ridicules car une cotisation à un club de sport atteint 100 à 150 € minimum sans parler de l'équipement nécessaire à sa pratique ainsi que les assurances. A la question de Monsieur VINCENT sur l'augmentation des montants, le Président précise que le Collège analysera cette proposition. Monsieur VIVIER salue également la démarche mais rejoint l'avis de Monsieur VINCENT sur le montant trop bas de ces prix. Il ajoute et regrette que la commission des sports ne se soit plus réunie depuis plusieurs années. Le Président précise qu'elle a été annulée lors de la période Covid et que l'an dernier, aucune candidature n'avait été déposée. Monsieur VIVIER signale que les jeunes du club de foot réalisent des prouesses, le club de VTT explose également, idem pour le Ju-Jitsu et le club de voile. Il est désolant de ne pas mettre en place une commission pour le mérite sportif et il semble impossible qu'il n'y ait pas de candidat. Madame DEBILDE précise que divers candidatures ont été déposées spontanément mais le lancement de la procédure ne pourra se faire qu'à l'issue de ce Conseil car le règlement sera modifié. Un fois approuvé, l'appel à candidatures sera lancé. Le Président ajoute que ce nouveau règlement doit d'abord être voté et espère qu'il le sera puisqu'il vise à ajouter un prix pour la personne handicapée ou en situation de handicap. Monsieur CHEVALIER s'étonnant que des candidatures aient été rentrées, le Président et Madame DEBILDE précisent que le règlement en vigueur est toujours disponible sur le site communal. Monsieur VINCENT regrette que le montant ne soit pas revu de suite à la hausse car le Conseil est souverain et il n'est pas nécessaire qu'une décision du Collège soit prise au préalable.

Par 11 voix pour, 1 non (Groupe UCA) et 5 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Anaïs LEJEUNE

Politique responsable : Marie-Christine DEBILDE

6. Marché public

Travaux d'aménagement de la place rue de la Gare à Maubray (opération cœur de village 2022) – Châlier Spécial des Charges, estimation, mode de passation et conditions du marché

Madame MORY précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux d'aménagement de la place située rue de la Gare à 7640 Maubray. Ces travaux comprennent notamment :

- travaux de démolition / déblais ;
- fourniture et pose de sous-fondation / fondation ;
- fourniture et pose de revêtements en hydrocarboné ;
- fourniture et pose d'un revêtement en pavés de béton ;
- fourniture et pose d'un revêtement en dalles alvéolées ;

- fourniture et pose de mobilier urbain ;
- travaux de plantation ;
- travaux de signalisation horizontale et verticale.

Ces travaux seront financés par emprunt et via l'appel à projets Cœur de Village 2022.

L'estimation du marché de travaux est de 491.134,95 € hors TVA ou 594.273,29 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix [poids du critère : 90], le recours à des matériaux produits localement [poids du critère : 10] ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 110 jours ouvrables
- Cautionnement : 5% du marché ;
- Cautionnement complémentaire sur les postes n° 36 et 37 : 10%
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie C, classe 3.

Monsieur VINCENT estime que le projet est intéressant mais l'opposition a demandé à ce que les citoyens soient consultés et impliqués dans ce projet. Pour avoir récemment questionné quelques riverains, ces derniers n'ont manifestement pas été consultés. C'est insensé car on a ici un plan qui ne pourra plus être modifié. On parle ici d'une des dernières zones du village de Maubray où il persiste encore un peu d'activité économique. Evidemment, cela peut mener à des affrontements avec le citoyen et le politique sera amené à accepter ou non leurs remarques mais c'est son rôle. Par exemple, l'espace de convivialité est-il prévu pour tous ou pour le café ? Madame MORY précise que le cafetier pourra occuper l'espace et y mettre des tables. Monsieur VINCENT estime que les tilleuls en palissade vont couper l'espace en deux ce qui n'est pas souhaitable. Personne autour de la table n'est riverain de cette zone. Madame MORY précise que la genèse du projet est bien antérieure à sa prise de fonction avec un plan déjà présenté en mai 2022. Une réunion citoyenne sera organisée la première semaine d'avril. Elle ajoute qu'un élément problématique est sans nul doute l'emplacement du bus mais les TEC demandent un trottoir de 18 mètres. Il n'y a donc pas énormément de possibilités. Monsieur VINCENT précise que l'arrêt pourrait être situé en dehors du périmètre de la place et regrette à nouveau l'absence de concertation avec les riverains même si on ne peut pas partir d'une page blanche. C'est pertinent de venir avec un plan et leur demander leur avis mais Monsieur VINCENT se dit curieux de voir comment tenir compte de leur avis.

Monsieur VIVIER précise que ce projet avait été évoqué lors d'une CLDR en 2018 et fait l'objet de nombreuses remarques. Ensuite, la commune a décidé de retirer ce projet du PCDR et de l'intégrer dans l'appel à projets « cœurs de village ». Jusque-là pas de problème si ce n'est que la CLDR avait fait toute une série de remarques en 2018. Le 25 mai 2023, le même plan qu'aujourd'hui était présenté devant le Conseil en précisant qu'il s'agissait d'un avant-projet établi avec le TEC, les services de police et les voies navigables. Depuis cette date jusqu'à aujourd'hui, le projet n'a pas changé d'un iota malgré toutes les remarques faites autour de la table. Il avait notamment été proposé de déplacer l'arrêt de bus, de prévoir un

sens giratoire, la création de places de parking supplémentaires notamment via l'acquisition d'un terrain à vendre à proximité du site des travaux, un emplacement spécifique pour les vélos, la pose de caméras de surveillance. Toutes ces remarques sont restées lettre morte. Le projet présente des choses intéressantes mais il est inadmissible qu'il n'ait pas été présenté aux riverains. A la question de Monsieur VIVIER, Madame MORY précise que le dossier doit impérativement être voté ce soir car la date limite pour les subsides est le 31 mars 2024. Messieurs CHEVALIER et VINCENT désirant avoir des précisions sur le fait que les variantes ne sont pas autorisées dans le cadre de ce marché public, le Directeur Général précise que cela veut dire que les entreprises ne peuvent pas proposer de variantes elles-mêmes. Cela ne veut pas dire qu'il ne pourra pas y avoir de modifications durant le chantier car cela arrive régulièrement. Monsieur SOENENS signale que si on modifie les plans après coup, il y aurait une modification du marché et donc il faudrait relancer le marché. Ce point aurait dû arriver bien plus tôt et une réunion citoyenne aurait pu être organisée avant le passage au Conseil. L'enveloppe du marché public ne peut pas changer. Le Président signale que de légères adaptations pourront être apportées mais on ne pourra pas changer fondamentalement le projet. Monsieur MAHIEU propose de changer les plans, d'acquérir un terrain et de faire un rond-point côté gare. On ne changerait donc rien à la place et l'accès vers l'arrêt de train serait plus aisé et plus visible. A la question de Monsieur BILLOUEZ quant à la marge de manœuvre par rapport au cahier des charges, le Directeur Général précise que l'on ne peut pas fondamentalement changer le projet mais durant le chantier il peut y avoir des modifications. Par exemple, le déplacement de l'arrêt de bus ne change pas fondamentalement le projet et cela ne change rien pour l'entreprise. Idem si l'on décide de faire un sens giratoire qui ne vise que les sens de circulation. Monsieur BILLOUEZ signale qu'il n'y aura jamais assez de parking et c'est dommage de faire la réunion citoyenne après ce Conseil mais on peut difficilement, et ce serait indécent de, se passer de subsides aussi importants. Monsieur BILLOUEZ comprend la frustration par rapport à ce dossier mais on ne peut pas le bloquer pour autant. La réunion citoyenne a tout son intérêt mais on sait que chacun va tirer pour sa charrette et il faudra trouver un équilibre. Il faut voter ce projet tout en espérant pouvoir répondre aux modifications que les habitants souhaiteront apporter lors de la réunion citoyenne. A la question de Monsieur VIVIER, le Directeur Général précise que, de mémoire, le montant des subsides est de l'ordre de 370.000 €. Ceux-ci visent les travaux mais également les frais d'honoraires. Il s'agit d'une enveloppe fermée qui sera recalculée à la fin des travaux sur base des travaux subsidiés (une partie des travaux n'est pas subsidiable). Néanmoins, on restera au-dessus des 50 % de subvention du montant total. Monsieur VIVIER précise qu'il peut être d'accord sur des travaux subsidiés mais répondant aux souhaits de la population et pas pour l'obtention pure et simple de subsides pour un projet qui ne les satisferait pas. Le Président propose de voter ce projet pour les subsides et ajoute que rien ne laisse présager que les citoyens demanderont une refonte très importante du projet tel qu'il est présenté.

Par 11 voix pour et 6 voix contre (Groupes GO et UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

7. Cultes

Fabrique d'Église Protestante Unie de Belgique Rongy-Taintignies – compte 2023

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le compte 2023 présenté par la Fabrique d'Église de EPUB Rongy – Taintignies avec un boni de 9.380,63 €.

De petites anomalies ont été relevées (certains doublons, absences de certaines factures) mais c'est la commune de Brunehaut qui exerce la tutelle et cela leur a été signalé.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

8. Subsides aux sociétés

Demande de subsides de la société « Antoing Bourle Pays Blanc »

Octroi du subside annuel de 200,00 €, et du subside exceptionnel pour le Rosaire de 500,00 €.

Monsieur SOENENS fait remarquer que le montant de ce subside est bien supérieur au montant du mérite sportif.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

9. Développement rural

Rapport annuel 2023 de l'opération de développement rural – approbation par le Conseil communal.

Madame MORY précise que la CLDR s'est réunie à 3 reprises en 2023 pour examiner le rapport annuel 2022, réfléchir aux projets activables via l'appel à projets BiodiverCité, examiner la fiche projet portant sur la création d'une maison rurale et de logements tremplins à Fontenoy et être le jury du budget participatif 2023. Un groupe de travail s'est réuni pour réfléchir à l'amélioration de la liaison Fontenoy-Gare d'Antoing et un autre, le groupe de travail économie, pour identifier les actions et projets pour stimuler le tissu économique. Plusieurs projets repris dans le PCDR sont sur les rails et subventionnés par le développement rural ou via d'autres voies : l'aménagement d'une maison de village et un espace de convivialité à Péronnes (l'avant-projet a été présenté en CLDR ce 20 mars 2024 et devra être approuvé par le SPW pour passer au stade projet) et l'aménagement d'une maison rurale et des logements tremplins à Fontenoy (en attente de la proposition de convention de faisabilité à soumettre au Conseil Communal). D'autres projets ont été activés : la création d'un centre d'interprétation du Triangle Blanc (l'appel d'offres pour l'étude de faisabilité a été lancée et l'AWAP est intervenue via un chantier école sur deux monuments funéraires de l'ancien cimetière de Calonne), l'aménagement du cœur de village de Maubray (évoqué ce jour) et le réaménagement de la salle du Scaldis à Antoing (la subvention a été obtenue et les travaux devraient débuter après l'été 2024). Pour la programmation à 3 ans, la fiche projet n° 46 «création d'une liaison douce transcommunale entre Hollain, Péronnes et Laplaigne » est prévue en 2024.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Mélanie MORY

10. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe UCA

Monsieur VINCENT expose son point : *« La gare d'Antoing a été en grande partie désaffectée par la SNCB. La majeure partie des locaux sont aujourd'hui loués par l'administration communale.*

Je demande que le collègue réponde aux questions suivantes :

- *Quel est le montant du loyer payé par l'A.C. ?*
- *Qui sont actuellement les occupants de ces locaux ?*
- *La salle d'attente pour les voyageurs des T.E.C n'est toujours pas accessible. On nous parlait d'une commande de gâchette automatique qui tarde. Qu'en est-il à ce jour. Quand les utilisateurs de la gare pourront-ils bénéficier d'un accès à cette salle ?*
- *De nombreuses vitres sont complètement détruites (voir photo en annexe). Cette situation ne donne pas une image des plus reluisante aux voyageurs qui découvrent notre ville. Cette situation peut créer un sentiment d'insécurité et surtout d'impunité vu la répétition des faits. A qui revient-il d'effectuer les travaux de réparation ? Il y a une caméra, espérons que les images sont utilisables. Il y a aussi un problème d'éclairage*
- *Aux heures de pointes, de nombreux véhicules stationnent sur la bande d'arrêt d'urgence de la N500 en attendant des voyageurs. Cette situation est relativement dangereuse y compris pour les PMR. Ne serait-il pas opportun d'interpeller la SNCB afin que des emplacements de parking soient aménagés dans cette zone ?*
- *Rappeler à la SNCB qu'il y a des problèmes au niveau de la composition des trains (pas de places suffisantes. Un autre problème, la presse l'a évoqué récemment, un train s'est arrêté au-delà du quai. Cela est déjà arrivé par le passé mais il y a un problème dans le sens Tournai-Mons ».*

Le Président précise que les dépenses totales (dont une partie à charge du PCS) étaient, en 2023, de 10.030,97 € (2.690,40 € de loyer, 6.318,34 € de gaz, 241,93 € d'eau, 163,35 € d'alarme, 63,28 € de dépannage chaudière, 157,30 € d'entretien chaudière et 396,37 € pour la surveillance à distance). Au niveau des occupants, il y a le PCS pour l'atelier vélo, deux psychologues du réseau 107 et l'amicale des pompiers d'Antoing. Au niveau de la salle des pas perdus, la commune avait en effet sollicité la SNCB pour l'installation d'un système de gâche électrique mais celle-ci ne nous a jamais répondu. L'idée est de remplacer les portes vitrées dégradées par des portes pleines et installer un système de contrôle d'accès avec minuterie ainsi qu'une caméra de surveillance. La SNCB sera relancée sur ce point. Pour le parking, on constate en effet que des voitures se stationnent le long de la Chaussée de la Clinkèrerie mais on peut s'étonner que le parking de la rue de la Station ne soit pas plus utilisé. Infrabel et le SPW Routes seront interpellés afin d'étudier la possibilité de réaliser un parking plus sécurisé aux abords de la N500. L'avant-projet de réaménagement de la rue de la Station, qui passera prochainement devant le Conseil Communal, prévoit l'installation d'un dépose-minute côté gare. Au niveau de l'éclairage, la discussion aura également lieu avec Infrabel. Monsieur VINCENT propose qu'un ouvrier communal ouvre la salle des pas perdus le matin et la ferme à la fin de son service. Le Président n'abonde pas dans ce sens et privilégie la solution proposée et toujours en attente d'un retour de la SNCB laquelle sera relancée. Monsieur CHEVALIER signale que le Ravel rejoint désormais la gare et demande si un parking sécurisé pour les vélos pourrait être envisagé. Le Président précise que cette possibilité est prévue dans l'avant-projet d'aménagement de la rue de la Station. A la demande de Monsieur VINCENT, le président signale que les réparations des dégradations commises sont à charge de la commune. Des crédits seront prévus au budget. Monsieur

VINCENT ajoute que des gens ont récemment déféqué devant la porte de cette salle et qu'il y fait sale ainsi que dans le passage sous voies qui a été sous eau il y a peu. Quant aux gens qui se garent le long de la N500, ils ne feront pas le détour jusqu'au parking de la rue de la Station. Le Président trouve cela dommage car il y va de leur sécurité. La copie des courriers transmis auprès de la SNCB et du SPW seront transmis à Monsieur VINCENT.

11. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe UCA

Monsieur VINCENT propose de voter un projet de règlement relatif à l'autorisation de végétaliser les façades. Cela existe dans d'autres communes. L'objectif est d'encourager la végétalisation des façades en s'appuyant sur une démarche participative. Cela permettrait de favoriser la nature et la biodiversité dans le centre-ville et en dehors de celui-ci, participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie, renforcer la trame verte et le maillage écologique, changer le regard sur la ville et lutter contre le réchauffement des villes. Antoing est concernée comme ailleurs, et c'est encore pire à Tournai, car on a minéralisé la Ville un peu partout. On peut citer comme exemples : 1 arbre dans la Grand'Rue, 2 rue Edouard Sourdeau, 3 rue Wattecant, 5 Place du Préau, 5 rue du Burg, 14 Place Bara et 15 Avenue de l'Europe. Cela c'est l'hyper-centre d'Antoing. Cette minéralisation entraîne la retenue de la chaleur. La végétalisation des façades pourrait permettre de réduire cette retenue de chaleur et d'amener de la gaieté. Jusqu'ici, le Collège pouvait attribuer au cas par cas ce type de permis. Ce règlement permettrait de mieux encadrer ce type d'installation. En termes de plantes, l'idée est qu'il s'agisse de plantes grimpantes qui vont se développer sur la façade. On parle donc de vigne vierge, de clématite, de glycine (mais cela peut être vite assez envahissant) ou encore de chèvre-feuille. Il s'agit de plantes qui vont se développer en hauteur et pas nécessairement sur la voie publique. Le règlement prévoit également l'octroi d'un subside aux demandeurs avec un maximum de 200 €. On pourrait aller plus loin en chargeant la main d'œuvre communale de l'installation de ces plantes mais ce n'est pas obligatoire. Notre main d'œuvre communale est très compétente et très qualifiée en la matière. Ce texte peut être amendé avant d'être soumis au vote. Le Président signale avoir sollicité différents avis à propos de ce règlement y compris la main d'œuvre communale. Si la proposition est intéressante et apporterait de la gaieté dans les rues, il faudrait avant tout s'assurer que les gens entretiennent bien l'installation par la suite, c'est un problème majeur. D'expérience, la main d'œuvre communale nous rappelle que les bacs fleuris qu'elle a posé dans nos rues sont rarement respectés (arrachage de fleurs notamment). De même, les haies bordant les sentiers communaux ne sont pas entretenues par les personnes responsables de cet entretien, ce qui crée des problèmes de voisinage et les agents de quartier doivent souvent intervenir. La commune avait soutenu des projets de potager commun et on a vu ce que c'est devenu à proximité de la bibliothèque. La main d'œuvre communale est donc assez méfiante car s'il y a un défaut d'entretien par la suite, la plante grimpante qui s'affaisse pourrait causer un danger pour les usagers de la voie publique, des conflits de voisinage pourraient apparaître et les agents de quartier sont déjà suffisamment sollicités. Pour toutes ces raisons, le Collège n'est pas favorable à cette proposition. L'idée n'est pas mauvaise mais d'un point de vue pratique, on est dépendant du comportement des gens par rapport à l'entretien de ces façades végétalisées. Dans le cadre du skate-park, les riverains ont été dirigés vers le budget participatif pour végétaliser leur quartier. S'il ne se dit pas contre l'idée, le Président estime qu'il faut pouvoir garder la maîtrise et éviter les conflits de voisinage ce qui n'est pas rencontré dans ce projet de règlement de végétalisation de façades. Monsieur VINCENT précise que cela fait deux conseils de suite où il apporte des solutions, surtout pour le point sur les véhicules électriques, à des problèmes que rencontrent les citoyens et on y répond non avec des réponses tout à fait fallacieuses. La rainure que l'on fait dans le trottoir d'1,5 cm

pour faire passer un câble est dangereuse. Autant faire démonter la piste BMX car elle est dangereuse également. Monsieur VINCENT espérait qu'avec le nouveau Collège et le nouveau Bourgmestre cela allait changer mais cela lui semble pire qu'avant. Le Président rappelle, qu'en ce qui concerne les bornes électriques, il n'a fait que reprendre les recommandations de l'Union des Villes et Communes sur base de leur expérience. Monsieur VINCENT précise que les villes de Liège, Wavre et Namur ont pris ce règlement de végétalisation. Ici, le citoyen qui ferait la demande a bien évidemment une motivation et s'engage. Et, en cas de déménagement, il propose d'enlever la plante tout simplement.

Par 11 voix contre (Groupe PS) et 6 voix pour (Groupe GO et UCA), le projet de règlement relatif à l'autorisation de végétaliser les façades est rejeté.

11 bis. Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, à la demande du groupe GO

Monsieur VIVIER expose sa question :

« **Vu que :**

*L'administration parle d'un parking de délestage depuis plusieurs années,
L'administration parle d'un parking mobil hommes depuis des années,
Les zones de covoiturage sont dans un état lamentable, elles sont même devenues des dépôts publics,
Les parkings sauvages le long du grand large mais aussi dans la commune sont de plus en plus fréquents,*

Il apparaît que :

*Les villages sont envahis de camions et autres tracteurs (ils n'ont pas le choix),
Les déchets près des zones de covoiturage sont de plus en plus nombreux (pas de poubelle, pas de surveillance),
Les nasses à cannettes débordent (chapelle de Péronnes) ou sont devenues inexistantes,
La mobilité réduite est devenue très compliquée dans les villages (pauvres cyclistes en ce moment dans les travaux sur les pistes cyclables),
Prendre un vélo pour aller faire ses courses au village est devenu une performance sportive,
Les panneaux de signalisation sont parfois folkloriques sur certaines zones.*

Nous vous demandons :

*Comme déjà proposé par le passé une carte de mobilité sur l'ensemble du territoire (savoir qui gère quoi et qui sollicite en cas de souci), les routes provinciales, SPW voies navigables, communales et autres,
L'état d'avancement de la zone de délestage,
L'état d'avancement des parkings mobil hommes mais aussi parking près du grand large,
La prévision sur le court terme de zones officielles de covoiturage surveillées et gérées,
La répression sur l'accumulation des déchets et des dépôts sur les zones de covoiturages,
Une révision de l'ensemble des panneaux inutiles sur l'entité,
Une commission mobilité afin de discuter de l'ensemble de ces points et surtout de pouvoir avancer sur la communication avec le citoyen.
Nous pourrions lors de cette commission amener un projet de rénovation de l'ensemble des pistes cyclables communales avec un échéancier sur plusieurs années. »*

Le Président précise, qu'en matière de carte de mobilité, le personnel communal reçoit et répond quotidiennement aux interpellations et demandes des citoyens et les relaie vers les interlocuteurs concernés. En ce qui concerne le parking de délestage, la gestion du foncier est en cours et sera prochainement présentée au Conseil Communal. Un auteur de projet a d'ores et déjà été désigné. L'aménagement d'une aire de stationnement « motor-home » sur le site de la Marina a été abandonné pour des raisons techniques (difficultés rencontrées pour la gestion des accès à l'aire et la zone était située face à la rampe de mise à l'eau des bateaux, ce qui posait problème pour la manœuvre des véhicules). Un contact a été pris avec le CGT au sujet de l'aménagement d'un parking motor-home près du jet ski (terrain appartenant au SPW Voies Hydrauliques). Une demande de subvention leur sera envoyée sous peu. En ce qui concerne les zones de covoiturage, actuellement, nous ne gérons qu'une seule zone de covoiturage communale (à côté des pompiers) toutefois cette zone sera déplacée devant le centre administratif, comme le parking est compris dans la vente de la caserne.

A la question de Monsieur VIVIER, le Président précise que la Commune n'a pas de prises sur les autres zones officielles de covoiturage car elle n'est pas propriétaire des voiries (RN52 sortie d'autoroute – Chaussée Grand camp à Maubray). Cela ne nous empêche pas de les interpellier à ce sujet. En ce qui concerne les déchets, les caméras ont bien été installées et, à terme, un plan trimestriel de déplacement de ces caméras sera mis en place et connu de quelques personnes en espérant pouvoir identifier et verbaliser les contrevenants. En ce qui concerne les panneaux de signalisation, c'est la police qui est compétente. Au sujet des pistes cyclables, une réunion très constructive s'est tenue récemment dans le cadre du PCDR pour une liaison transcommunale Hollain-Péronnes-Laplaigne. En fonction des endroits, des bandes cyclables larges seront prévues et en d'autres des bandes colorées comme à Laplaigne.

Monsieur VIVIER signale que les travaux réalisés pour le compte d'Ores dans le village de Péronnes sont catastrophiques au niveau signalisation et gestion de chantier. Monsieur CHEVALIER ajoute qu'une annonce a été faite dans la presse pour les travaux depuis Péronnes en direction de Laplaigne, annonce qui n'est pas très compréhensible. Le Président abonde dans le même sens et précise que les travaux ne devaient débuter qu'en date du 25 mars et pas le 19. Les 2 communes ont été prises de court et l'entreprise a été invitée à revoir sa copie notamment pour signaler que les commerces restent accessibles. Les travaux seront réalisés sur une distance de 200 m et s'échelonneront jusqu'au 30 avril. Monsieur CHEVALIER précise que certains habitants de Laplaigne espèrent enfin une route en bon état avec une piste cyclable en site propre.

Points en urgence

En ce qui concerne la zone de secours, le Président précise que, par Arrêté du 14 décembre 2023, le Gouverneur de la Province de Hainaut a fixé le montant de la dotation communale 2024 à 197.259,13 €. En date du 21 décembre 2023, le Conseil Communal a décidé d'introduire un recours auprès du Ministre de l'Intérieur sur base de l'article 68, §3 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile en lui demandant de déclarer recevable et fondé le recours introduit par la commune d'Antoing, et en conséquence d'annuler l'arrêté du Gouverneur du 14 décembre 2023.

Vu l'absence de décision et donc le rejet implicite du recours introduit, il est proposé au Conseil Communal :

- D'introduire, auprès de la section du contentieux administratif du Conseil d'État, un recours à l'encontre de l'arrêté du Gouverneur de la Province du Hainaut du 14 décembre 2023 fixant la dotation communale à la zone de secours de Wallonie picarde pour 2024 et

du rejet implicite, par Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur, du recours introduit par le Conseil Communal à l'encontre de cet Arrêté ;

- De désigner Maître Philippe LEVERT, Avocat au barreau de Bruxelles, DLM-Avocats, dont le siège est situé Avenue Defré, 229, 1^{er} étage à 1180 Bruxelles, afin de représenter les intérêts de la Ville d'Antoing dans ce dossier et ce, dans la continuité des dossiers introduits pour les exercices précédents.

Le Président ajoute que le Conseil d'Etat nous a déjà donné gain de cause à plusieurs reprises et il est logique de poursuivre. A la question de Monsieur VIVIER, le Président précise qu'il discutera avec le représentant de la Province au Collège de zone.

Par 12 voix pour et 5 abstentions (Messieurs VINCENT, VIVIER, MAHIEU, VERSCHEURE et SOENENS), le Conseil approuve ce point.

Le Président signale que le second point en urgence vise l'Espace Public Numérique (EPN) évoqué lors de la présentation du PCS. Et plus spécifiquement l'utilisation des subventions « Appel à création de nouveaux EPN » d'un montant de 30.000 € et « Aide aux seniors 2023 » d'un montant de 20.000 € obtenus pour ce projet. A la demande du Directeur Financier stagiaire, il est proposé au Conseil Communal d'approuver l'utilisation des crédits liés à ce projet EPN en urgence, lesdits crédits étant prévus à être inscrits à la modification budgétaire n°01/2024. Cela permettra au coach numérique de démarrer cette aide au citoyen dans les meilleurs délais. Monsieur VINCENT estime qu'il faut sortir des canaux habituels et que le coach numérique devrait presque faire du porte à porte pour aller à la rencontre des citoyens qui en ont besoin.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

12. Procès-verbal

A l'intervention et rappel de Monsieur VINCENT, un courrier sera transmis à la D.I.V. pour connaître le nombre de véhicules électriques sur notre entité et le Directeur général précise que le règlement d'ordre intérieur de la CPALOC fixe le nombre de représentants du Conseil Communal à 6 membres. Jusqu'à présent, il a toujours été proposé politiquement de désigner 6 membres PS. Monsieur VINCENT estime que ce n'est pas très représentatif du Conseil Communal au niveau proportionnel.

Monsieur VINCENT signale que l'installation d'un point BATOPIN avait été évoquée au Conseil du 22 février dernier. Le Président avait répondu qu'il n'y avait pas de lieu pressenti pour l'instant et 15 jours plus tard, on annonce dans la presse que ce point sera installé à la rue des Ponts. Est-ce que BATOPIN avait bien été contacté avant le Conseil ? Le Président précise qu'il a été aussi très surpris par cet article et il ne s'agit pas d'un effet d'annonce. Il n'y a rien à ce jour car BATOPIN a en fait dévoilé des zones de recherche et semble privilégier la rue de Ponts. Il n'y a rien de concret à ce jour et, connaissant les bâtiments de la rue de Ponts, on voit mal où le point pourrait s'implanter hormis le nouveau bâtiment mais il semble que les ventes soient déjà réalisées.

Monsieur VIVIER demande que les achats effectués par le CCCA soient faits auprès de producteurs locaux et pas auprès de grandes surfaces françaises. Comme l'objectif n'est pas de conserver des fonds, le CCCA pourrait organiser plus de conférences ou de choses qui feront plaisir aux membres. Madame BOCAGE précise que c'est déjà le cas. Lors du goûter de Noël, les participants ont reçu un cadeau constitué de produits bio émanant du Parc Naturel

des Plaines de l'Escaut. Pour les repas, le CCCA fait toujours appel à un traiteur de l'entité et, lors des ficelles picardes, toutes les charcuteries provenaient de commerces locaux tout comme les petits pains. A l'exception de l'eau où on essaye d'aller au moins cher.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 22 février 2024.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

13. Questions orales

Ayant appris qu'une autre question sur le même sujet était prévue, Monsieur VINCENT propose que la question de son colistier soit posée juste après la sienne avant d'avoir la réponse du Collège.

Monsieur VINCENT expose sa question : *« Pouvez-vous m'indiquer si le collège a été informé d'incidents graves entre des enfants au sein de la crèche communale ? Si oui, quelles mesures ont été prises par le collège ? »*

Monsieur SOENENS expose sa question : *« Pourrions-nous avoir un état des lieux en ce qui concerne la crèche communale ? Combien d'enfants sont inscrits et présents et quels en sont les critères retenus pour l'inscription ? Quel est le cadre d'encadrement (direction, personnel administratif, personnel de puériculture, personnel d'entretien, ...) ? Quelle est la gestion lorsque le personnel d'encadrement a des soupçons de maltraitance envers un enfant (qu'elle soit physique ou morale) et sans aller jusque-là, des soupçons d'un enfant par exemple souffrant d'un manque de nutrition ? Quelle est la gestion des enfants turbulents et /ou violents vis-à-vis des autres enfants ou du personnel d'encadrement ? Des mesures sont-elles prises si ces problèmes passent de sporadiques à récurrents ? Des parents ont-ils déjà retiré un enfant pour une telle raison ? »*

Madame DELEPINE précise que la crèche a une capacité d'accueil de 42 enfants à temps plein et en accueille actuellement 50 car ils ne sont pas tous à temps plein. En ce qui concerne les critères d'inscription, la priorité est donnée aux personnes domiciliées dans l'entité et aux enfants de l'ensemble du personnel communal et du CPAS (à l'exception du personnel de la crèche). L'ONE demande aussi qu'une priorité de 10 % soit retenue pour accueillir des enfants dans le cadre du respect des fratries, dans le cadre d'un processus d'adoption, en situation de handicap, et l'accueil d'enfants dont les parents sont en situation de vulnérabilité socio-économique. Le cadre d'encadrement est fixé comme suit : une Directrice (1 ETP), une assistante sociale (3/4 ETP), 13 puéricultrices (pour un total de 9 ETP) et 2 techniciennes de surface (pour un total de 1,5 ETP). En cas de suspicion de maltraitance ou de malnutrition, on en réfère d'abord au médecin référent de la crèche. S'il faut aller plus loin, des contacts seraient pris avec SOS parents-enfant, le service d'aide à la jeunesse ou encore le service de protection de la jeunesse. En ce qui concerne des enfants turbulents ou violents, il est vrai que la crèche subit, depuis plusieurs mois, des épisodes de morsures entre enfants à répétition. Cela se passe dans d'autres crèches. Les premiers avertis ont bien évidemment été l'ONE. Une conseillère pédagogique et une coordinatrice accueil sont venues sur place à la crèche pour essayer de trouver des solutions. Une formation des puéricultrices a été envisagée pour gérer ce genre de situation mais il n'y avait pas de place avant ce mois d'avril. La crèche a également acheté des livres qui traitent des morsures entre enfants pour expliquer aux parents et enfants tout en demandant aux parents d'avoir également des échanges sur le sujet avec leurs enfants. On est attentif à la situation pour régler ce problème au plus vite mais un enfant

de cet âge passe par un stade buccal où il explore avec sa bouche sans nécessairement vouloir faire mal. L'enfant ne comprend pas que quand il mord il fait mal. Monsieur SOENENS l'entend bien mais quand cela devient récurrent avec des marques qui restent des semaines et qu'un pédiatre demande aux parents d'enlever l'enfant de la crèche, ce n'est pas normal. Et encore moins quand ce sont les parents dont l'enfant subit les morsures qui doivent retirer leur enfant et trouver des solutions parce que cela devient récurrent et trop grave au niveau des morsures. Madame DELEPINE précise que des solutions sont recherchées avec l'ONE. Le Président demande à ne pas cibler de cas précis et stigmatiser les choses. Monsieur SOENENS signale qu'il n'a pas cité de nom. A la demande de Monsieur SOENENS, Madame DELEPINE répète que la priorité à l'inscription est donnée aux personnes domiciliées dans l'entité et aux enfants de l'ensemble du personnel communal et du CPAS (à l'exception du personnel de la crèche). Et ensuite, des autres demandes de personnes non domiciliées à Antoing sur base des critères de l'ONE. Madame DELEPINE prend un exemple : des parents domiciliés à Antoing mettent leur 1^{er} enfant à la crèche et déménagent ; même s'ils ne sont plus domiciliés à Antoing, la crèche sera contrainte d'accepter leur deuxième enfant comme prioritaire. Monsieur VINCENT précise que l'on parle de problèmes depuis la fin 2023. Sans vouloir jeter l'opprobre sur la crèche même si elle coûte beaucoup d'argent mais on le sait et on l'assume, il est regrettable de devoir passer par une question orale publique pour être informé de la situation, en tant que Conseiller Communal, sur des incidents aussi graves au sein d'une crèche communale. Il précise que deux parents l'ont interpellé sur ce problème et un gamin a été mordu plus de 20 fois et à sang. Et avec un pédiatre qui dit « Madame, vous retirez le gamin de la crèche ». Il entend que des mesures ont été prises mais déplore de ne pas avoir été informé. Le Conseil Communal est l'autorité compétente de même que le Collège. Cela aurait pu être évoqué en séance secrète et on ne serait pas aujourd'hui à parler de cela devant tout le monde. Oui des mesures ont été prises, oui on a acheté des livres, oui cela arrive ailleurs mais là on est dans le cas d'enfants qui ont besoin d'un accompagnement sévère. Il n'est en effet pas normal que des enfants répètent ces gestes de manière aussi importante et surtout sur une durée aussi longue. Il faudrait pouvoir nous rassurer par rapport à cette situation et, si jamais les enfants concernés posent encore problème aujourd'hui, il y a des mesures à prendre pour éviter que les parents ne désertent la crèche à l'avenir. Elle a une très bonne réputation et Monsieur VINCENT tient à ce que l'outil continue de la sorte. Il estime qu'il y a un défaut de prévoyance.

Monsieur VERSCHEURE expose sa question : *« Les habitants d'Antoing ont la chance de disposer de commerces de moyenne et grande distribution dans un périmètre, somme toute, restreint. Une majorité des grandes enseignes se trouvent, en effet, dans un rayon d'une dizaine de km.*

Intramuros, la présence de Colruyt et Aldi est une bénédiction pour beaucoup et particulièrement pour ceux qui ne disposent pas de véhicule.

Imaginez leur désarroi si l'une des 2 enseignes devait déménager !

Ma question : Le bruit court que l'enseigne Aldi se prépare à déménager vers Bruyelle. Des transactions ont eu lieu ou sont en cours avec les propriétaires des terrains situés au niveau de la friterie du roctier.

Qu'en est-il ? »

Le Président précise avoir eu les mêmes échos et, si ALDI devait être amené à partir, il le déplorerait mais cela fait partie de leur stratégie commerciale. Ce genre de déplacement, mouvement est décidé à un autre niveau qu'Aldi Belgium. La commune ne sait que constater les choses car il s'agit du domaine privé. Mais il n'y a rien d'officiel. Monsieur VERSCHEURE précise que des propriétaires à Bruyelle ont été clairement approchés, et à prix d'or, par Aldi. Il est important de conserver un commerce dans le bas d'Antoing car

beaucoup de gens n'ont pas de voiture. Et en plus, la pompe à essence ayant fermé, il n'y a plus de pompe sur notre entité.

Monsieur VIVIER expose sa question : *« Ma question sera simple et sera consacrée sur l'organisation de manifestations de nature politique sur nos terrains, nos infrastructures communales. Une chasse aux œufs aura lieu le 13 avril soit 15 jours après les fêtes de Pâques sur un terrain de football qui vient d'être réaménagé. Une contribution de 2 € est prévue pour les enfants participants.*

Quels sont les règlements en vigueur ?

Quelles sont les possibilités, quid de la légalité entre citoyens entre organisations, entre groupements ?

Quid des autorisations ?

Quid des tarifs ?

Qui fait respecter les règles en vigueur ?

Quid des Planus et de la zone Antoing ?

Quid des Planus ?

Quid des codes couleurs concernant la zone Antoing suite aux derniers faits d'actualité de l'année dernière. Quid des réservations des chapiteaux ? Quelles sont les priorités ? »

Par rapport aux organisations politiques, il n'y a pas de réglementation particulière si ce n'est le respect de la période de prudence. Rien n'interdit l'organisation de pareil événement sur un terrain communal. Le club est partie prenante dans l'organisation puisque c'est lui qui percevra les rentrées buvette. La demande de Planu a été déposée. L'accès au terrain sportif n'a jamais été payant. C'est à travers le Planu et les avis de police que le Collège peut voir si l'événement est correctement organisé. Si d'autres associations ou structures diverses veulent organiser le même type d'événement, cela ne pose aucun problème. En ce qui concerne la zone d'Antoing, il a été question à un moment donné de réaliser une analyse, par les forces de l'ordre, en vue de cibler différentes zones sur le territoire de la zone de police. Mais cela n'existera pas car l'idée a été abandonnée. Comme l'euro et d'autres grands événements approchent à grand pas, la zone de police insiste pour que les organisateurs d'événements divers renforcent la sécurité lors de ceux-ci. En ce qui concerne les locations de chapiteau, il arrive qu'il y ait plusieurs événements aux mêmes dates. Lorsqu'il y a conflit, on essaye avant tout de trouver une solution avec d'autres communes en usant du principe de réciprocité. Au besoin, on demande aux organisateurs de décaler d'une semaine leur événement. L'administration contacte les organisateurs d'événements habituels et récurrents afin d'avoir leurs dates et ainsi bloquer le matériel dont ils ont besoin. Nous avons parfois des demandes plus d'un an à l'avance et, en cas de conflit, on essaye toujours de proposer des solutions. Monsieur VIVIER entend bien qu'il n'y a pas de réglementation particulière qui s'applique à cette chasse aux œufs organisée par le PS local mais trouve illogique de mettre à disposition ce terrain de football qui a été entièrement refait au niveau de la surface de jeu. Il ne faut pas mélanger le sport, l'argent qui est mis pour le développement de celui-ci et un parti politique. En ce qui concerne les codes couleur, Monsieur VIVIER précise qu'il ne l'a pas inventé, c'est ce qui lui a été rapporté. Quant au chapiteau, il est regrettable pour une association qui organise un événement depuis 15-20 ans d'apprendre que le chapiteau n'est pas disponible car il part dans une commune voisine. On a toujours dit que l'on donnait priorité aux associations locales et qu'on évoque ce code de couleurs qui n'a plus lieu d'être pour le justifier, c'est assez léger. Le Président précise que le code couleur est une idée qui avait été émise par les forces de l'ordre suites aux incidents sur la base Saint-Druon mais qui a été abandonnée par la suite. Pour ce site-là, des mesures complémentaires seront néanmoins certainement imposées par les forces de l'ordre. A la question de Monsieur VIVIER, le Président confirme que le Planu pour la chasse aux œufs a bien été déposé mais il n'est pas encore passé au Collège.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 21 h 20.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT